

Rentrée Scolaire 2026

Postes à profil

Répertoire des fiches métiers

SOMMAIRE

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX OU DE CIRCONSCRIPTION	1
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL NUMERIQUE.....	2
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION A L'ECOLE (CPD TICE).....	3
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ASH.....	5
ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (ERUN)	6
ANIMATEUR SCIENCES	8
ANIMATEUR OCCITAN	10
CHARGE DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE.....	12
DIRECTEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE.....	14
DIRECTEUR D'ECOLE DANS LE CADRE DU PROJET EXPERIMENTAL AU COLLEGE JEAN JAURES DE MAUBOURGUET	15
DIRECTEUR 12 CLASSES ET PLUS	17
DISPOSITIF « IMMERSION LINGUISTIQUE » ANGLAIS	19
POSTE BILINGUE FRANÇAIS – OCCITAN	20
PROFESSEUR(E) DES ECOLES ADJOINT(E) DANS LE CADRE DU PROJET EXPERIMENTAL AU COLLEGE JEAN JAURES DE MAUBOURGUET.....	21
ADJOINT – GS-CP-CE1 – ECOLES DU REP.....	23
DISPOSITIF ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS	24
CLASSES SPECIALISEES EN MAISON D'ARRÊT ET CENTRE PENITENTIAIRE	25
COORDONNATEUR AESH	26
POSTE SPECIFIQUE SEGPA – PIAL - TER.....	27
ENSEIGNANT REFERENT SCOLARITE	29
PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME ».....	31
ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME	33
ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME	35
ENSEIGNANT MIS A LA DISPOSITION DE LA MDPH	37
ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT POLYHANDICAP	39
ULIS SECOND DEGRE	41
ENSEIGNANTS SPECIALISES DE RASED	43
ENSEIGNANTS AUPRES DES ENFANTS ALLOPHONES	44
ENSEIGNANTS E.F.I.V.....	45
DISPOSITIF D'AUTOREGULATION POUR LES ELEVES PRESENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (DAR)	46
PROFESSEUR RESSOURCE « TROUBLES DES CONDUITES ET DU COMPORTEMENT » (TCC)	47
COORDONNATEUR(TRICE) POLE D'APPUI A LA SCOLARITE (PAS).....	49
ENSEIGNANT REFERENT DEPARTEMENTAL EPS (1 ^{er} degré) Chargé de mission USEP	51

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX OU DE CIRCONSCRIPTION

CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF toutes spécialités
- Une expérience sur un poste similaire serait un atout

CONSEILLER PEDAGOGIQUE SEMEAC PRE ELEMENTAIRE

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF toutes spécialités
- Une expérience sur un poste similaire serait un atout

CONSEILLER PEDAGOGIQUE ASH

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF toutes spécialités
- Professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI
- Une expérience sur un poste similaire serait un atout

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS, ARTS VISUELS, MUSIQUE, LANGUES ET CULTURE REGIONALES, LANGUES VIVANTES ETRANGERES, MATHEMATIQUES

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF de la spécialité
- Une expérience sur un poste similaire serait un atout

Points d'attention

L'enseignant recruté sur un de ces postes est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAFIPEMF ou/et du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAFIPEMF et/ou le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL NUMERIQUE

Conditions d'exercice

- Fonctions exercées à plein temps
- Déplacements de la résidence administrative vers les inspections du département des Hautes-Pyrénées et vers la délégation académique au numérique éducatif (D.A.N.E.) à Toulouse

Missions

- Suivi du déploiement de parcours de formation en tant que gestionnaire M@gister ; aide à l'adaptation de parcours existants et à la conception de parcours par des équipes de formateurs ; coordination avec le correspondant académique
- Aide à l'implantation d'environnements numériques de travail, au choix des E.N.T. ; accompagnement pour des usages pédagogiques
- Impulsion quant à la conception de ressources pédagogiques en lien avec l'utilisation d'équipements numériques (tablettes, classes mobiles ...) ; mise à disposition des ressources locales ou nationales sur les sites dédiés
- Veille pédagogique liée à l'installation et aux pratiques du numérique éducatif
- Entretien de liens réguliers avec les I.E.N. en particulier avec l'I.E.N. chargé des T.I.C.E., avec les conseillers pédagogiques, avec le D.A.N.E.
- Conseils techniques lors des rencontres des I.E.N. avec les collectivités territoriales quant aux achats et à l'entretien d'équipements numériques dans les écoles
- Animation de l'équipe départementale des ERUN
- Suivi du site de la DSDEN
- Aide et conseil auprès des élus
- Référent informatique et liberté (RGPD)

Compétences requises

- Connaissances des enjeux actuels du numérique pour l'Education dans le 1er degré, des nouvelles modalités de formation des enseignants, de l'ingénierie de formation par le numérique, du domaine juridique lié aux problématiques des usages numériques à l'Ecole
- Aptitudes à travailler avec des partenaires multiples
- Capacité à concevoir et animer des dispositifs de formation de formateurs

Diplômes ou certifications qui seraient un atout pour exercer ces fonctions :

- ✓ C.A.F.I.P.E.M.F. ou master lié à l'ingénierie de formation et/ou du numérique.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION A L'ECOLE (CPD TICE)

Conditions d'exercice

- Fonctions exercées à plein temps.
- Résidence administrative à la DSDEN 65.
- Déplacements dans les Hautes-Pyrénées et vers la Délégation Académique au numérique éducatif (DANE) de Toulouse.

Cadre de la fonction

Le cadre général de ses missions est étroitement lié aux orientations nationales des technologies de l'information et de la communication. Elles sont déclinées aux niveaux académique, départemental et des circonscriptions.

Il lui sera demandé, prioritairement :

- D'impulser et de coordonner les actions départementales en matière de TICE auprès des ERUN ;
- De conseiller les membres de l'équipe TICE (IEN, CTDN65, ERUN) ;
- De faciliter la communication et les liens entre la D.S.D.E.N., les circonscriptions et les écoles ;
- D'assurer une veille technologique : articles, documents, programmes, logiciels, actualisation d'informations... ;
- D'être une force de proposition pour optimiser l'intégration des TICE dans l'enseignement de toutes les disciplines.

Missions

- La conception de modules de formation et l'intervention en formation
 - ✓ Stages, animations pédagogiques, ateliers d'échanges de pratiques
 - ✓ Conception et suivi de parcours M@gister
 - ✓ Conception de ressources numériques
- L'accompagnement de dossiers académiques, départementaux ou de circonscription

Il sera capable d'utiliser des applications ou des logiciels afin d'optimiser et de faciliter l'élaboration ou le traitement de dossiers, tels que

- ✓ Remontées et traitement des évaluations nationales
- ✓ Formation continue,
- ✓ ONDE, GAÏA,
- ✓ Outils de pilotage
- Promotion, maintenance et évolution d'un espace consacré aux TICE

Il participera à la création et à la maintenance de cet espace collaboratif départemental

- ✓ Valorisation des pratiques et des productions
- ✓ Organisation et coordination des projets
- ✓ mutualisation des pratiques intégrant les techniques usuelles de l'information et de la communication
- ✓ Conseil pédagogique
- ✓ Veille pédagogique liée aux pratiques du numérique éducatif
- Conseil en équipement auprès des écoles et des collectivités locales

Il suivra les chartes et les conventions départementales pour optimiser l'équipement des écoles

- ✓ aide à l'élaboration des projets
- ✓ expertise pour l'acquisition du matériel scolaire TICE
- ✓ Suivi des projets ENIR
- ✓ accompagnement pour les usages pédagogiques du numérique et aide à l'implantation d'ENT

- Partenariat-Collaboration

Son action s'inscrit en lien avec des partenaires comme CANOPE ou des collectivités territoriales et en collaboration avec la DANE, le CTDN65 ou d'autres acteurs de l'éducation nationale

- Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général relatif aux Données Personnelles (RGPD)

Compétences requises

- Connaissance des enjeux du numérique pour l'éducation dans le 1er degré, des modalités de formation des enseignants, du domaine juridique lié aux problématiques des usages du numérique à l'école
- Aptitude à travailler en équipe et avec des partenaires divers
- Capacité à concevoir et à innover

Diplômes ou certifications : CAFIPEMF

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAFIPEMF.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAFIPEMF peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ASH

Faisant partie de l'équipe ASH et intervenant sous l'autorité de l'IEN ASH, il contribue à la mise en œuvre de la stratégie départementale de l'école pour tous.

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1 607 heures annuelles.

Qualifications requises

- Titulaire du CAFIPEMF toutes spécialités
- Titulaire du CAPPEI

Missions et fonctions

Les missions sont essentiellement orientées vers le milieu ordinaire. Il s'agit de faciliter la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves, allant de la grande difficulté scolaire au handicap.

- Ainsi, il s'agira d'assurer le suivi des dispositifs ULIS (école, collège, lycée) en dynamisant par des apports pédagogiques la coordination dans les différents contextes d'exercice.
- Sur le champ de la grande difficulté d'apprentissage, le conseiller pédagogique assurera les missions liées au secrétariat de la CDOEASD, ainsi que dans sa dimension d'accompagnement et de soutien aux DACS.
- De la même manière, le milieu pénitentiaire sera investi pour soutenir notamment le travail de lutte contre l'illettrisme comme l'exige la convention nationale interministérielle.
- Enfin, il contribuera aux actions de formation des enseignants spécialisés ou non, avec la responsabilité spécifique de celle des AESH conformément aux cahiers des charges.

Compétences requises

- Grande disponibilité et sens aigu de l'organisation.
- Bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Sensibilité aux questions relatives à l'apprentissage des élèves à besoins particuliers.
- Capacité à aider les personnels dans la mise en œuvre de parcours de formation.
- Aptitude à travailler en équipe, en partenariat et facilité relationnelle.
- Compétences dans l'usage des outils numériques.
- Compétences rédactionnelles et à l'animation de réunions.

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAFIPEMF et/ou le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (ERUN)

Les missions des ERUN (ex animateurs TICE) s'insèrent dans les objectifs du plan départemental d'actions pour le numérique à l'école.

Cadre de la fonction

L'ERUN est un enseignant du 1^{er} degré déchargé de tout ou partie de son service. Nommé par le directeur académique, dont il reçoit une lettre de mission. Il est membre de l'équipe de circonscription et présente les compétences techniques, pédagogiques, administratives et relationnelles requises pour cette mission. Il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

L'ERUN travaille sous l'autorité pédagogique et administrative de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de sa circonscription. Il participe également aux travaux du groupe départemental TICE piloté par l'IEN en charge du numérique auprès du directeur académique. A ce titre, il participe aux réunions départementales de coordination, aux réunions académiques et s'engage dans les projets départementaux. Des missions académiques ou nationales pourront lui être confiées sous l'autorité du directeur académique en coordination avec l'IEN en charge du numérique.

Missions

- Formation

- ✓ Formation dans les écoles : par une participation à la réflexion sur les enjeux des TICE et leur intégration dans les enseignements/apprentissages, en tant qu'outil de formation, outil d'enseignement, outil d'apprentissage et leur articulation avec la pratique de classe dans une approche transdisciplinaire.
 - interventions dans les écoles et encadrement de projets particuliers, en équipes d'écoles, en groupes de travail
 - développement, suivi et aide des réseaux d'écoles (pratiques collaboratives...)
 - impulsion et accompagnement des projets de cycle et d'école faisant appel aux TICE, mise en œuvre du référentiel des compétences numériques
 - formation des enseignants et des directeurs aux outils de communication et de suivi des élèves (ONDE, évaluations nationales)
 - formation des enseignants sur des logiciels de traitement de l'information (installation de logiciels, diagnostic panne et aide à la maintenance)
- ✓ Formation dans la circonscription : organisation et encadrement de formations prévues dans le plan de formation de la circonscription
 - animations pédagogiques de circonscription (hors temps scolaire)
 - stages inscrits au plan départemental de formation
- ✓ Formation dans le département : organisation et encadrement de formations prévues au plan départemental de formation
 - stages de formation sur des actions du département (écoles numériques rurales, ONDE, formation de directeurs...)
 - stages de formation prévus en partenariat avec l'ESPE sur la formation initiale ou continue

- Conseil production impulsion

- ✓ Dans les écoles : apporter des ressources sur les technologies de l'information et de la communication, sur leur mise en œuvre et les types d'organisation qu'elles induisent, sur le choix des équipements en logiciel, matériel de ressources numériques, dans un souci de responsabilisation des acteurs. Aide et conseil sur les aspects juridiques et déontologiques.
- ✓ Dans la circonscription :

- participer à la mise en place et au suivi des évaluations (formation des enseignants, recueil centralisé des résultats, production d'adaptation pour l'exploitation par L'IEEN)
 - permettre un fonctionnement numérique efficace de la circonscription (formation aux nouvelles technologies de l'équipe, impulsion de projets, gestion numérique des animations pédagogiques, adaptations bureautiques destinées à permettre un fonctionnement rationnel et sécurisé, maintenance, suivi et enrichissement du site de circonscription...)
 - identifier les besoins en équipement, en information et en formation des écoles et de l'équipe de circonscription
- En partenariat avec les élus

Suivre des projets d'équipements en cohérence avec le second degré, ENR (écoles numériques rurales) et ENT (environnement numérique de travail).
 - Avec l'équipe départementale
 - ✓ aider au repérage d'innovations, réaliser une veille technologique et pédagogique, contribuer à l'évaluation et à la régulation du projet d'actions département TICE
 - ✓ participer à des projets d'information et de conseil au niveau départemental (salon départemental de l'éducation, présentation d'usages numériques...)

ANIMATEUR SCIENCES

Qualifications

Professeur des écoles

Périmètre d'action

Le département

Implantation et Rattachement

Locaux OMP à Tarbes. Sous l'autorité de l'IA-DASEN et des IEN en charge des dossiers Sciences et EDD

Compétences et aptitudes

- Avoir l'expérience de l'enseignement des sciences
- Être capable d'animer des temps en classe avec les élèves
- Être capable de participer et aider à la conception de temps de formation
- Être organisé et disponible
- Avoir le sens des relations humaines, faire preuve de bienveillance
- Être capable de travailler en équipe
- Faire preuve de disponibilité souvent au-delà du cadre ordinaire des heures scolaires
- Posséder des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté

L'accompagnement pédagogique

- Intervenir en classe ou sur des sites de visite sur des projets spécifiques après préparation – formation avec les enseignants afin qu'ils puissent réinvestir et prolonger seuls.
- Concevoir et animer un atelier lors d'événements scientifiques : fête de la science, journée de la laïcité, "Coup de projecteur" au Centre d'art du Parvis, ...
- Accompagner :
 - Des projets d'enseignement dans les écoles qui en effectuent la demande
 - Des équipes d'école dans le cadre des labellisations E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable)
 - Des projets annuels tels que : « Un ballon pour l'école », E.D.D. avec la communauté de communes du Grand Tarbes, etc ...
 - Le dispositif PSC (Partenaires Scientifiques pour la Classe) / ASTEP (Accompagnement en Sciences et Technologie à l'École Primaire) : appariement classe/étudiant, présentation du fonctionnement attendu auprès des étudiants de la licence LPCAME de Tarbes, participation aux rendez-vous enseignants-étudiants et suivi des projets
- Gérer le matériel en prêt (malles sciences, ouvrages) : tenue des retours après prêt, inventaire, entretien et renouvellement des ressources.

La formation continue des enseignants

- S'inscrire dans le volet départemental du plan de formation
 - Concevoir et préparer avec les autres formateurs
 - Mettre en œuvre des temps de formations : stages, animations
- Soutenir les projets des enseignants
 - Participer à des conseils de maîtres ou des conseils de cycle à la demande des enseignants ou de l'équipe de circonscription

- Apporter aides et conseils
- Aider à la mise en œuvre effective d'un enseignement structuré et cohérent des Sciences dans les écoles
- Initier des projets innovants en sciences et EDD permettant aux enseignants de faire construire les savoirs fondamentaux : Lire – Ecrire – Compter – Respecter autrui
- Apporter un regard de pédagogue de l'Education nationale sur des projets nationaux, académiques, départementaux, locaux afin d'en dégager les contenus scientifiques liés aux programmes en vigueur. Informer - Sensibiliser – Accompagner – Apporter un regard d'expert auprès des différents partenaires lorsqu'ils souhaitent élaborer des supports pédagogiques (ex : Parc national, Réserve du Pibeste, Pic du Midi, Fermes pédagogiques, RICE, ...)
- Partager des démarches, des supports, des apports de la recherche avec les enseignants : espace sciences sur le site de la DSDEN, bulletin départemental, ...
- Contribuer à la formation des étudiants (ASTEP) lors de la préparation de leurs interventions en classe
- Contribuer à la formation des néo titulaires

La mise en œuvre de la politique éducative

- Entretenir des relations avec les structures et associations locales, rédaction d'outils pédagogiques, conception de projets communs au bénéfice des écoles. Liste non exhaustive des partenaires : Association Sciences en Bigorre, Parc national des Pyrénées, C.P.I.E. (centre permanent d'initiative à l'environnement), Réserves Naturels Régionales du Pibeste-Aoulhet et d'Aulon, G.A.P.P.I.C. (groupe d'accompagnement pédagogique du Pic du Midi de Bigorre), Régie du Pic du Midi, C.N.E.S., Planète sciences, Fondation La Main à la Pâte, Fermes pédagogiques, Petits Débrouillards, ...
- Rédiger et diffuser la lettre d'information des sciences ; publications de ressources à destination des équipes enseignantes sur le bulletin départemental de la DSDEN
- Administrer le site disciplinaire Science 1er degré (Sciences65) : publication d'actualités relatives à divers projets pédagogiques, conception et publication de ressources pédagogiques

L'enseignant référent Sciences et EDD peut être amené à représenter l'I.E.N. chargé(e) des sciences ou l'I.E.N. chargé(e) de l'EDD pour le département dans les réunions académiques lorsque cela est nécessaire.

ANIMATEUR OCCITAN

Qualifications

Niveau C1 occitan

Périmètre d'action

Le département

Implantation et Rattachement

- DSDEN des Hautes-Pyrénées à Tarbes
- Membre de l'équipe départementale Langues vivantes
- Sous l'autorité de l'IA-DASEN et de l'IEN en charge du dossier Langues Vivantes

Compétences et aptitudes

- Avoir l'expérience de l'enseignement des langues vivantes régionales
- Être capable d'animer des temps en classe avec les élèves
- Être capable de participer et aider à la conception de temps de formation pour les enseignants et les intervenants extérieurs en appui du conseiller pédagogique
- Être organisé et disponible
- Avoir le sens des relations humaines, faire preuve de bienveillance
- Être capable de travailler en équipe
- Faire preuve de disponibilité souvent au-delà du cadre ordinaire des heures scolaires
- Posséder des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté

L'accompagnement pédagogique

- Accompagner
 - La mise en œuvre des Langues vivantes régionales dans les écoles : élaborer des projets avec les équipes enseignantes, concevoir et animer des séances
 - Sections bilingues : en appui des enseignants bilingues afin de faciliter la prise en compte de la langue et de la culture dans toutes les classes du site
 - Classes et écoles à enseignement renforcé : enseignement d'une discipline en Occitan
 - La cohérence du parcours linguistique des élèves de l'école au collège en veillant au respect de la continuité et de la cohérence des apprentissages et des compétences ciblées tout particulièrement pour les sections bilingues
- Mettre au service des enseignants son expertise linguistique, pédagogique et didactique
- Développer des réseaux de ressources
- Participer à des conseils de maîtres et de cycles

La formation continue des enseignants

- Participer à la conception de temps de formation en appui du conseiller pédagogique

- Co-animer ces temps de formation
- Mettre au service des enseignants son expertise linguistique, pédagogique et didactique
- Développer des réseaux de ressources

La mise en œuvre de la politique éducative

- Impulser au sein des écoles
 - Les projets permettant de construire les compétences du Socle, les Parcours culturels et citoyens
 - Les projets visant à croiser les disciplines conformément aux programmes
 - Les projets culturels en partenariat,
 - Les projets permettant de faire connaître la langue, la culture et le patrimoine
 - Les projets innovants : enseignement renforcé
- Contribuer
 - Au recueil de données permettant d'élaborer la carte annuelle des langues vivantes étrangères, régionales et d'origines à partir d'éléments statistiques de pilotage et d'enquêtes annuelles renseignées.
- Participer : aux travaux de l'Équipe départementale LVR et LV et au groupe académique LVR
 - Enrichir les travaux de l'équipe départementale LV et du groupe académique LVR : conception et diffusion des outils et des supports destinés aux enseignants
 - Mener une réflexion sur la transversalité des apprentissages.

CHARGE DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Promouvoir la réussite de tous les élèves, particulièrement ceux dont l'école et l'établissement sont situés dans un environnement culturel, social et économique défavorisé, tel est le sens premier du dispositif de l'éducation prioritaire. L'instrument en est un réseau d'établissements et d'acteurs permettant de mutualiser les ressources pédagogiques et éducatives, les moyens humains et matériels.

Missions

Le coordonnateur assiste les responsables (Principal du collège et IEN en charge du dossier éducation prioritaire). Il assure l'animation interne dont l'initiative revient aux responsables et fait vivre le contrat de réussite au sein des écoles et de l'établissement. Il est « porteur » des objectifs du contrat de réussite dans l'ensemble de son action. A ce titre :

- Il aide à la réalisation et au suivi du contrat de réussite dont le pilotage revient aux responsables. Il contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation régulatrice du contrat de réussite et de ses différentes actions.
 - ✓ Participe à la mise en place des diverses évaluations nationales et aux comptes rendus de leurs résultats, à leurs analyses dans les conseils de cycle et au collège
 - ✓ Gère « la mémoire » du réseau (documentations, archives, informations diverses, ...) et le coordonnateur rend disponible à tous (membres du réseau), après accord des responsables
 - ✓ Participe à la mise en œuvre des outils d'évaluation et à l'actualisation des indicateurs de suivi (il tient à jour avec les responsables les tableaux de bord)
 - ✓ Participe au groupe de pilotage avec les responsables
 - ✓ Met en cohérence des divers calendriers
 - ✓ Aide à la recherche de financements pour les actions
 - ✓ Contribue à l'affectation et éventuellement à la gestion des crédits alloués
- Il participe à la mise en œuvre du contrat de réussite
 - ✓ Au sein des établissements
 - Aide et participe activement à la vie des écoles et de l'établissement pour mettre en œuvre les actions transversales, les projets spécifiques du contrat de réussite en cohérence avec les projets d'écoles et le projet d'établissement
 - Participe de manière active à toutes les instances du réseau et, à titre consultatif, aux différents conseils des écoles et du collège
 - Initie et anime les actions de liaison inter cycle et inter degré (plus particulièrement de la liaison CM2/6^{ème}) avec les écoles du réseau et les écoles hors réseau rattachées au secteur de collège dans le cadre de la liaison réseau/hors réseau
 - Met en relation les acteurs par sa connaissance du terrain et des compétences de chacun et participe à la recherche de partenariat
 - Aide à la mise en place de l'accompagnement éducatif
 - Participe aux temps forts du quartier pouvant concerner les enfants et les parents
 - Facilite le travail de chacun en étant à l'écoute des équipes, recevant, collectant, transmettant l'information avec authenticité
 - Diffuse les outils, documents de travail, des actions, des projets aux divers acteurs des écoles sous couvert du directeur
 - Explicite les projets et les actions aux enseignants nouvellement nommés sous couvert du directeur
 - ✓ Au sein des instances de coordination et de pilotage
 - Organise, anime et coordonne, après accord des responsables, les groupes de travail et en réalise les comptes rendus
 - Présente les dossiers REP dans les différentes instances institutionnelles et associatives
 - Prépare avec les responsables les réunions du comité de pilotage et peut les co-animer
 - Participe aux divers comités institutionnels avec les responsables pour les dossiers pédagogiques

- S'implique personnellement dans la mise en réseau des relations entre partenaires (Education nationale, autres services de l'état, collectivités territoriales, contrat d'agglomération, associations, personnels de santé, ...)
- Répond, sous couvert des responsables, aux sollicitations des partenaires
- Il contribue à l'environnement juridique et pédagogique du dispositif
 - ✓ Connait l'évolution des réglementations, des orientations, de la recherche
 - ✓ Effectue de la recherche documentaire et diffuse l'information aux acteurs du REP
 - ✓ Participe au recensement des besoins de formation avec les responsables du REP
 - ✓ Participe au travail de circonscription pour la mise en cohérence du contrat d'objectifs de la circonscription et du REP

Bilan d'activités

Le Coordonnateur

- Remet un bilan annuel de fonctionnement du REP à l'IEN et au principal de collège à partir des bilans réalisés au sein de chaque groupe scolaire
- Etablit un compte-rendu annuel de ses activités qui est adressé au Directeur Académique sous le couvert des responsables

Evaluation des activités

Le contrôle de son activité s'appuie sur l'évaluation conjointe effectuée régulièrement par l'IEN et le Principal de collège.

Conditions d'exercice

Afin de mener à bien ses missions, le coordonnateur dispose :

- d'un bureau, d'une ligne de téléphone, d'un équipement informatique connecté à Internet
- d'un budget de fonctionnement (fournitures, photocopies, ...) pris sur les crédits REP
- de l'autorisation de se déplacer avec son véhicule personnel
- Le CAFIPEMF

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAFIPEMF.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAFIPEMF peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

DIRECTEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.

Les missions des directeurs doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire

Conditions d'exercice

Professeur des écoles inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Missions

Au-delà des missions ordinaires du directeur d'école, il est demandé :

- De rendre opérationnel **le projet d'école** élaboré en lien avec le projet du réseau d'éducation prioritaire par la mise en œuvre d'actions innovantes ;
- De garantir l'articulation entre les objectifs visés à l'école maternelle et ceux de l'école élémentaire ;
- De garantir une liaison école-collège en limitant les ruptures ;
- D'élaborer et mettre en place une stratégie fédératrice au service de la réussite des élèves en travaillant en équipe avec les divers partenaires et en relation étroite avec le coordonnateur de réseau pour faire vivre le concept de réseau ;
- D'organiser la scolarité de tous les élèves et d'apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en mettant en œuvre les différents dispositifs d'aide et en les articulant ;
- D'impulser des projets et/ou des actions innovantes respectueuses des besoins des élèves notamment dans le cadre du parcours citoyen, du parcours de santé et du parcours en éducation artistique et culturelle ;
- D'accompagner les familles à l'exercice de la parentalité ;
- De concevoir et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation avec le coordonnateur de réseau ;
- De participer aux différentes réunions du comité de pilotage du réseau et du conseil Ecole-Collège, et de contribuer activement aux travaux de ces deux instances ;
- D'animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles REP, du collège et les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- De communiquer régulièrement avec l'équipe de circonscription.

Compétences requises :

- Avoir des capacités d'écoute pour faire face à des situations de conflits et parvenir à pacifier des situations ou résoudre des problèmes délicats ;
- Maintenir un climat scolaire compatible avec la sérénité des apprentissages ;
- Savoir impulser et accompagner des initiatives ;
- Posséder des compétences d'organisation, d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une connaissance précise des orientations pédagogiques de la refondation de l'école et plus particulièrement de la refondation de l'éducation prioritaire ;
- Bien connaître le fonctionnement du système éducatif dans son ensemble (1er et 2nd degré) ;
- Maîtriser les outils numériques ;
- Savoir travailler en équipe, en partenariat afin de communiquer efficacement ;
- Se former pour se mettre en capacité de proposer aux équipes un appui pédagogique.

DIRECTEUR D'ECOLE DANS LE CADRE DU PROJET EXPERIMENTAL AU COLLEGE JEAN JAURES DE MAUBOURGUET

La direction d'une école à 3 classes est créée au sein du collège Jean Jaurès de Maubourguet pour la rentrée scolaire 2023 dans le cadre d'un projet expérimental inscrit au titre du ***Projet de Territoire Educatif Rural Adour Madiran***.

Il s'agit pour la rentrée 2023 d'accueillir au sein du collège une école élémentaire qui accueillera les élèves de CM1 et CM2 des écoles du secteur, en particulier ceux des écoles publiques de Lahitte-Toupière, Soublecauze et Labatut-Rivière. Aux côtés des deux professeurs des écoles adjoints, le directeur de l'école travaillera dès janvier 2023 sur le projet pédagogique sous l'autorité de l'IEN de la circonscription en lien direct avec Madame la principale du collège Jean Jaurès et en relation étroite avec la communauté de communes Adour-Madiran, EPCI ayant la compétence éducation par délégation sur le territoire. Le candidat retenu pourra bénéficier d'un temps de décharge sur la période janvier/juin 2023 pour travailler sur le projet, anticipant ainsi la prise de poste effective.

Point important : La nomination prendra effet au 1^{er} septembre 2023 mais avec une anticipation sur le recrutement qui sera arrêté pour le 1^{er} janvier 2023.

Qualifications requises :

- Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.
- Une expérience préalable de direction est souhaitable.

Cadre de la fonction

- Sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, le directeur travaille aux côtés du chef d'établissement. Il est nommé par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) en qualité de directeur d'école.
- Le chef d'établissement est l'unique ordonnateur et responsable de l'exécution du budget de l'établissement. Le directeur d'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle en animant, des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'enseignement du cycle 3.
- Il propose et participe à la concrétisation de projets d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves en coordonnant les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique.
- Il détermine avec le concours de l'équipe pédagogique les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école en vue de l'amélioration des acquis des élèves.
- Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions. Il assiste au conseil d'administration du collège et co-anime les conseils du cycle3.
- Il travaille en étroite collaboration avec le chef d'établissement

Missions

La direction de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel (missions définies par le décret n°89-122 du 24/02/1989 et précisées dans le référentiel de compétences des directeurs d'écoles circulaire n°2014-163 du 1/12/2014).

Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe. A ce titre, le projet d'école dont le directeur est le garant et l'animateur constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves. Il prend en compte le projet d'établissement dans la rédaction des axes du projet d'école.

Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront à travailler prioritairement.

Compétences et qualités requises

- Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et du caractère innovant de ce projet.
- Le candidat devra :
 - manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire ;
 - percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat ;
 - assumer le positionnement institutionnel adéquat et l'ensemble des responsabilités liées à la fonction ;
 - posséder de solides aptitudes à la coordination du travail en équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
 - savoir mobiliser des ressources humaines ;
 - maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques ... ;
 - témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun ;
 - faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège ;
 - impulser, élaborer les outils d'école ;
 - valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves ;
 - maîtriser les outils informatiques et numériques au service dans les différents aspects : gestion de l'école et intégration dans les projets pédagogiques.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

DIRECTEUR 12 CLASSES ET PLUS

La direction d'une école de 12 classes et plus appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées de la part du directeur, notamment dans le domaine du pilotage pédagogique, de la gestion des ressources humaines et des relations avec les différents partenaires.

Qualifications requises :

- Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus ;
- Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée.

Cadre de la fonction

- Sous l'autorité de l'IEN, le directeur d'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle en animant, des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle du socle commun et des programmes.
- Il propose et participe à la concrétisation de projets, d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves en coordonnant les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique.
- Il détermine avec le concours de l'équipe pédagogique les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école en vue de l'amélioration des acquis des élèves.
- Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions.

Missions

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel (missions définies par le décret n°89-122 du 24/02/1989 et précisées dans le référentiel de compétences des directeurs d'écoles circulaire n°2014-163 du 1/12/2014).

- Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe. A ce titre, le projet d'école dont le directeur est le garant et l'animateur constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves.
- Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront également à travailler de manière prioritaire.

Compétences et qualités requises

- Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.
- Le candidat devra :
 - ✓ manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, maternelle ou élémentaire, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire ;
 - ✓ percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat ;
 - ✓ assumer le positionnement institutionnel adéquat et l'ensemble des responsabilités liées à la fonction ;
 - ✓ posséder de solides aptitudes à la coordination du travail en équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;

- ✓ savoir mobiliser des ressources humaines ;
- ✓ maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques ... ;
- ✓ témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun ;
- ✓ faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège ;
- ✓ impulser, élaborer les outils d'école ;
- ✓ valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves ;
- ✓ maîtriser les outils informatiques et numériques au service dans les différents aspects : gestion de l'école et intégration dans les projets pédagogiques.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

DISPOSITIF « IMMERSION LINGUISTIQUE » ANGLAIS

Conditions d'exercice

- Poste profilé anglais à temps complet, à titre définitif, dans une école engagée à titre expérimental dans un dispositif « immersion linguistique »
- Durant les 24 heures de classe, enseignement en anglais de disciplines de l'école élémentaire, en complément de l'enseignement dispensé en français

Cadre du poste

Professeur des écoles maîtrisant la langue anglaise (niveau B2 du CECRL au minimum). Membre de l'équipe pédagogique, il participe à l'ensemble de la vie de l'école.

Compétences attendues

- Maîtriser l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Les séjours à l'étranger et les expériences dans le domaine des langues seront valorisés
- Être capable d'enseigner d'autres disciplines en anglais dans deux classes par échange de service
- Connaître de manière approfondie cette discipline. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques, organiser une progression cohérente du travail, proposer des activités variées
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Inscrire son intervention dans un cadre collectif : travailler en équipe avec les enseignants de l'école élémentaire, maternelle et le collège (professeurs de 6ème et section européenne), les conseillers pédagogiques
- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques

Missions

L'enseignant angliciste en classe d'immersion mettra en œuvre le projet d'expérimentation pédagogique comme défini dans le projet d'école et devra, outre les missions de tout professeur des écoles

- assurer les enseignements disciplinaires qui lui seront assignés
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif, relais essentiel auprès des parents d'élèves
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école par le soutien au partenariat avec une école anglaise correspondante
- contribuer aux formations départementales dédiées à l'enseignement des langues...

POSTE BILINGUE FRANÇAIS – OCCITAN

Cadre de la fonction

Professeur des écoles maîtrisant la langue occitane.

Membre de l'équipe pédagogique, il participe à l'ensemble de la vie de l'école.

Qualifications requises

- Titulaire du concours de P.E. Langue régionale « Occitan »
- Une habilitation définitive est souhaitable, ou à défaut une habilitation provisoire
- Niveau B2 du CECRL au minimum

Conditions d'exercice

- Poste profilé occitan à temps complet, à titre définitif, dans une école engagée dans un dispositif bilingue français-occitan (Sarrancolin – Rabastens – Luz-st-Sauveur maternelle et élémentaire – Juillan – Tarbes maternelle H. Duparc et élémentaire J. Moulin – Séméac élémentaire Arbizon-Montaigu – Ibos – Ossun)
- Enseignement en occitan à parité horaire avec le français
- Plusieurs disciplines sont enseignées en occitan

Compétences attendues

- Maîtriser l'occitan au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Etre capable d'enseigner plusieurs disciplines en occitan
- Connaître de manière approfondie cette discipline. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques, organiser une progression cohérente du travail, proposer des activités variées
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires
- Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Inscrire son intervention dans un cadre collectif : travailler en équipe avec les enseignants de l'école élémentaire, maternelle et du collège ainsi qu'avec les conseillers pédagogiques
- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques

Missions

L'enseignant devra :

- Assurer l'ensemble des missions d'un professeur des écoles
- Assurer les enseignements disciplinaires qui lui seront assignés
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation en occitan
- Participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif, relais essentiel auprès des parents d'élèves
- Contribuer aux formations départementales dédiées à l'enseignement des langues...

PROFESSEUR(E) DES ECOLES ADJOINT(E) DANS LE CADRE DU PROJET EXPERIMENTAL AU COLLEGE JEAN JAURES DE MAUBOURGUET

Est créée au sein du collège Jean Jaurès de Maubourguet pour la rentrée scolaire 2023 une école à 3 classes dans le cadre d'un projet expérimental inscrit au titre du **Projet de Territoire Educatif Rural Adour Madiran**.

Il s'agit pour la rentrée 2023 d'accueillir au sein du collège une école élémentaire qui accueillera les élèves de CM1 et CM2 des écoles du secteur, en particulier ceux des écoles publiques de Lahitte-Toupière, Soublecauze et Labattut-Rivière. Aux côtés du directeur d'école, deux professeurs des écoles adjoints, travailleront sur le projet pédagogique sous l'autorité de l'IEN de la circonscription en lien direct avec Madame la principale du collège Jean Jaurès et ses équipes, en relation avec la communauté de communes Adour-Madiran, EPCI ayant la compétence éducation par délégation sur le territoire.

Point important : La nomination prendra effet au 1^{er} septembre 2023 mais avec une anticipation sur le recrutement qui sera arrêté pour le 1^{er} janvier 2023.

Cadre de la fonction

- Sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, le professeur adjoint travaille aux côtés du directeur de l'école qui exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle en liaison avec celle du collège contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'enseignement du cycle 3.
- Le professeur adjoint propose et participe à la concrétisation de projets d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves.
- Il s'inscrit dans la réflexion collective de l'équipe pédagogique pour élaborer les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école en vue de l'amélioration des acquis des élèves.
- Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions.
- Le professeur des écoles adjoint est soumis aux obligations de service des enseignants du 1^{er} degré, selon la circulaire n°2013-019 du 4-2-2013, soit 24 heures hebdomadaires d'enseignement et 108 heures annuelles dédiées à la formation continue, aux conseils d'école, aux activités pédagogiques complémentaires et aux concertations d'équipe.

Missions

Ce poste nécessite la maîtrise des compétences inscrites dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, défini par l'arrêté du 1-7-2013.

Être professeur des écoles adjoint dans ce contexte particulier requiert en outre un sens aigu de l'organisation et du travail en équipe.

A ce titre, le projet d'école dont le directeur est le garant et l'animateur constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves. Il prend en compte le projet d'établissement et le projet du Territoire Educatif Rural dans la rédaction des axes du projet d'école.

- Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront à travailler prioritairement.

Compétences et qualités requises

- Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et du caractère innovant de ce projet.
- Le candidat devra :
 - manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire ;
 - percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat ;
 - posséder de solides aptitudes au travail en équipe ;
 - témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun ;
 - s'engager dans des pratiques innovantes (co-enseignement par exemple) ;
 - faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège.
 - maîtriser les outils informatiques et numériques

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

ADJOINT – GS-CP-CE1 – ECOLES DU REP

Dispositif

Pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, les classes de GS, CP et CE1 des écoles situées en REP sont dédoublées.

L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est « 100% de réussite en CP » afin de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. La bonne maîtrise de ces savoirs fondamentaux étant la condition d'une scolarité réussie et de la formation d'un citoyen libre et responsable.

Le dispositif « GS CP CE1 dédoublés en REP » se traduit par le dédoublement des classes de GS, CP CE1 ou la Co-intervention dans les écoles maternelles Charles Perrault- Jacques Prévert et les écoles élémentaires Jules Verne et Jean-Jacques Rousseau de Tarbes.

Réduire les effectifs des classes n'est pas le seul critère de réussite du dispositif. La mise en place d'une pédagogie adaptée est également nécessaire. L'enseignement doit être particulièrement structuré, progressif et explicite. Non seulement il s'agit de donner du sens aux apprentissages, mais il faut aussi les envisager dans leur progressivité en prenant en compte la différenciation au sein de l'enseignement afin de personnaliser les apprentissages.

Missions et fonctions

L'enseignant en GS, CP ou CE1 dédoublé est un enseignant qui exerce ses missions au sein de l'équipe de l'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet REP et du projet de l'école. Il doit :

- Contribuer à l'acquisition par chaque élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Contribuer à la continuité inter et intra cycle
- Participer à la mise en place d'actions de prévention, de repérage et de remédiation de la difficulté scolaire par :
 - L'utilisation des outils nationaux EDUSCOL et d'évaluation et ceux du REP construits par la circonscription pour mesurer les progrès et acquis des élèves
 - La construction de parcours personnalisé pour chacun des élèves au regard de leurs capacités et de leurs besoins (élèves à besoins et fragiles)
- Enseigner en mobilisant différentes modalités groupe classe, Co-intervention, petits groupes...
- Posséder une expertise pédagogique en particulier dans le domaine des processus d'apprentissage de la lecture et de mathématiques

Compétences requises

- Maîtriser des compétences didactiques et pédagogiques relatives au cycle 2, spécialement en lecture et écriture ainsi qu'en mathématiques
- S'être approprié le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le dispositif « 100% de réussite en CP »
- Actualiser régulièrement ses connaissances en s'engageant dans une démarche de formation et d'autoformation en relation avec les préconisations institutionnelles et les apports récents de la recherche
- Aptitude au travail d'équipe, capacité à travailler en partenariat, capacités relationnelles
- Adaptabilité
- Motivation à enseigner en REP, connaissance du public, identification des enjeux spécifiques, appropriation du référentiel, des projets locaux du REP et de l'école
- Sens des responsabilités et des initiatives

DISPOSITIF ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Textes de référence :

- *Articles 2 et 8 de la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.*
- *Circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012 - parue au BO n°3 du 15 janvier 2013.*
- *Arrêté du 1er juillet 2013-JO du 18-7-2013 - Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.*

Cadre de la fonction

- Accueil à la journée d'élèves de moins de 3 ans
- La continuité d'accompagnement pour les tout-petits est une priorité

Missions

- Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie ;
- Accueillir les enfants et leurs parents à l'école en vue d'instaurer un climat de confiance, de développer chez les tout-petits l'estime de soi et de favoriser leur entrée dans les apprentissages ;
- Prendre en compte les besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans : adapter l'emploi du temps et les activités ;
- Coopérer et travailler en équipe pluri-catégorielle autour de l'enfant : formaliser les liens avec les structures petite enfance et les structures d'accompagnement à la parentalité ;
- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer avec souplesse par contractualisation et autres modalités à créer ;
- Inscrire le projet d'accueil et de scolarisation au sein du projet d'école.

Compétences requises

- Connaissance du contexte social du public accueilli ;
- Qualités relationnelles adaptées aux besoins des jeunes enfants et à l'accueil des familles ;
- Connaissance des principaux repères du développement physiologique et psychologique du jeune enfant (développements sensoriel, cognitif, moteur, social et langagier) ;
- Bonne maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement du langage oral ;
- Capacité à :
 - ✓ repérer et analyser les besoins des enfants ;
 - ✓ mettre en œuvre une individualisation pédagogique comme réponse aux besoins du tout jeune enfant ;
 - ✓ travailler en équipe notamment avec l'ATSEM de la classe ;
 - ✓ collaborer avec des partenaires (acteurs locaux de la petite enfance en particulier), la CAF, les services sociaux, la mairie ;
 - ✓ se former et à innover.
- Disponibilité pour les temps de concertation.

Expérience professionnelle souhaitée

- Avoir enseigné en maternelle.

CLASSES SPECIALISEES EN MAISON D'ARRÊT ET CENTRE PENITENTIAIRE

Cadre général

L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale)

Qualifications requises

Ce poste est ouvert aux professeurs des écoles titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI. La priorité sera donnée aux enseignants ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée aux publics à besoins particuliers, et/ ou qui ont une expérience professionnelle en classe relais ou en formation de jeunes adultes.

Le recrutement sur ce poste est soumis à l'avis de l'Unité Pédagogique Régionale

Missions

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est de:

- développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs ;
- permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ;
- préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne dans un objectif de réinsertion.

Fonctions

L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires. Ils mettent en œuvre des réponses pédagogiques adaptées à une population d'adultes détenus, démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics.

Compétences

- capacités d'adaptation dans un milieu spécifique
- motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires

Régime horaire

La durée hebdomadaire d'enseignement de 21 heures est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé au-delà de 36 semaines

COORDONNATEUR AESH

Conditions d'exercice

Le coordonnateur pédagogique du réseau des Auxiliaires de Vie Scolaire est un enseignant, qui exerce à temps plein, sous la responsabilité de l'Inspecteur ASH et de la DRH. Son bureau est à DSDEN des Hautes-Pyrénées.

Compétences requises

- Connaissance des programmes du 1^{er} et du 2nd degrés (collège) ;
- Connaissance de l'organisation du 1^{er} degré (écoles, IEN...) et du 2nd degré (EPLE) ;
- Connaissance des principales caractéristiques des établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- Connaissance des dispositifs de scolarisation et des procédures d'orientation en vigueur dans l'académie (notamment à l'issue du collège) ;
- Connaissance de la réglementation relative à la Loi du 11 Février 2005 ;
- Connaissance des principales modalités d'adaptation des situations et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap (tous types) ;
- Connaissances des modalités d'évaluation et de certification à l'école et au collège et de leurs adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens (socle commun, CFG, Brevet) ;
- Prise en compte des informations réglementaires et administratives concernant les différents contrats AESH ;
- Connaissance des situations de handicap et intérêt pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Sens de l'organisation, Compétences relatives au travail en équipe ;
- Compétences informatique ;
- Connaissances des différents contrats ;
- Connaissances des différents prestataires.

Missions

- Etre garant du cadre d'intervention des AESH : leurs missions, leur statut ;
- Etablir des outils, fiches pédagogiques, supports ... affinant la « culture départementale » de l'accompagnement scolaire : de la maternelle au lycée, lors d'examens ... ;
- Répondre quotidiennement aux mails, appels téléphoniques et courriers afin d'organiser les suivis des élèves au niveau du département ;
- Etre médiateur lorsque cela est nécessaire dans les contextes délicats ;
- S'assurer, en lien avec les enseignants référents que le partenariat avec les différents acteurs fonctionne (enseignants, professionnels de la santé et de l'éducation, formateurs...) ;
- Collaborer quotidiennement avec les enseignants référents pour la mise en poste, le suivi et l'évaluation des AESH ainsi que pour l'évaluation des besoins sur le terrain ;
- Suivre les parcours de formation de chacun des AESH afin de contribuer aux objectifs d'attestations et de validations de compétences des personnes.

POSTE SPECIFIQUE SEGPA – PIAL - TER

Cadre de la fonction

Le support est implanté à la cité scolaire Pierre Mendès France à Vic-en-Bigorre. Il est composé de 9 heures d'enseignement à la SEGPA du collège, de 6 heures de coordination du PIAL Val d'Adour Madiran et de 6 heures dédiées au Territoire Educatif Rural.

Fonctions

Compte tenu des fonctions dont la cohérence vise à dynamiser un territoire à l'échelle du PIAL, l'enseignant doit être titulaire du CAPPEI, ou CAPASH option F.

Missions

Les missions s'organisent autour de 3 axes :

- **L'enseignement auprès des élèves de la SEGPA :**
 - Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des programmes de référence.
 - Proposer un enseignement adapté aux élèves en appui aux objectifs du socle commun.
 - Elaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation.
 - Participer aux différentes réunions de l'équipe pédagogique de la SEGPA.
- **La coordination du PIAL :**
 - Recensement des besoins en accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH au sein du PIAL et renseignement des tableaux de bord utiles au pilotage départemental.
 - Organisation des ressources disponibles en personnel d'accompagnement, en lien avec les enseignants référents de scolarité et l'ensemble des membres de la communauté éducative.
 - Ajustement des services des AESH, en lien avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins. • Suppression ou limitation des ruptures d'accompagnement.
 - Information, sensibilisation et participation à la formation des équipes pédagogiques et des AESH des PIAL en tant que personnel ressource.
 - Organisation des réunions de coordination (calendrier construit avec les pilotes du PIAL) et des réunions de régulation et d'échange de pratiques en collaboration avec l'AESH référent.
 - Concertation avec les représentants de la communauté de communes pour harmoniser les pratiques, les formations et la communication avec les différents partenaires.
 - Echanges et coopération avec les professionnels du secteur médico-social afin de créer une plateforme multi-service à destination des Jeunes du Territoire dans le but de créer un PIAL renforcé.
- **L'animation du Territoire Educatif Rural :**
 - Accompagner la mise en œuvre des axes définis dans le projet du TER Adour - Madiran
 - Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative, ceux des collectivités territoriales et ceux du secteur médico-social.
 - Développer des synergies entre les établissements scolaires lycées, collèges, écoles pour développer les pratiques sportives et culturelles des jeunes.
 - Impulser des partenariats avec les collectivités locales, les associations, les établissements pour lutter contre les inégalités dans l'accès à la culture, les pratiques sportives, l'accès aux services médico-sociaux.
 - Initier des projets pour développer l'ambition des élèves et inciter à la mobilité.

Compétences liées au poste

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap et plus largement à besoins éducatifs particuliers.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle.
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique.
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme - Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.
- Être force de proposition et d'initiative. Faire preuve d'autonomie et de sens de l'organisation

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANT REFERENT SCOLARITE

Les candidats devront être titulaires soit du CAEI soit du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI.

L'Enseignant Référent assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec la famille de l'élève handicapé. Il réunit l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves dont il est référent et favorise la continuité, la mise en œuvre et l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) en lien avec la MDPH.

En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est prévu la création d'enseignants référents de scolarité.

Missions

L'enseignant référent de scolarité intervient sur un secteur arrêté par l'inspecteur d'académie dans les écoles et établissements publics de ce même secteur. Il dispose d'un bureau.

Il a pour mission de :

- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles - ou des élèves s'ils sont majeurs – pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés ;
- Participer à l'instruction des dossiers à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie (CDA), particulièrement sur le volet projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de Compensation du handicap (PCH) ;
- Suivre les dossiers après passage en CDA (contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de service...) particulièrement pour les questions relatives au PPS ;
- Effectuer les liaisons et les articulations avec les partenaires, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré, les chefs d'établissements et directeurs d'établissements spécialisés ;
- Contribuer à l'information et à la formation auprès des personnels de l'Education Nationale et auprès des personnels des organismes partenaires des missions de la MDPH ;
- Exercer d'autres missions confiées par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet PPS du plan de compensation du handicap.

Conditions d'exercice

- Affectation à titre définitif après recrutement sur dossier et entretien
- Exercice des fonctions à temps plein, sous l'autorité hiérarchique du directeur académique et l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH.
- Est en étroite relation avec les familles, les écoles, les établissements scolaires, les établissements spécialisés, l'IEN-ASH, l'ensemble des personnels de la MDPH, les services spécialisés partenaires.

Profil et compétences attendues

Savoirs

- Titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent
- Connaissance de la réglementation liée à la scolarité des enfants et adolescents porteurs d'un handicap
- Connaissance des secteurs sanitaires et médico-sociaux, des dispositifs de scolarité
- Connaissance du travail en réseau
- Maîtrise de l'outil informatique et des techniques de bureautique

Savoir être

- Savoir gérer une charge de travail importante avec une disponibilité particulière au regard des horaires spécifiques liés à cette mission
- Etre organisé
- Savoir analyser et synthétiser
- Savoir établir des modalités de travail et adapter son activité au contexte

Savoir-faire

- Savoir écouter, observer et faire preuve de capacité de distanciation
- Sens du travail en équipe
- Faculté d'adaptation
- Discrétion et respect professionnel.

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME »

Cadre de la fonction

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, la mesure 5 concerne la création de postes d'enseignants ressources. Ces enseignants spécialisés seront chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et d'intervenir directement auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme.

Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'EN ASH dont il est un collaborateur direct, dans le cadre des actions du pôle ressource ASH. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

Conditions de recrutement

- Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur.
- Être titulaire du CAPPEI ou du 2CA-SH.
- Poste incompatible avec un temps partiel. -
- Personnel itinérant sur le département des Hautes Pyrénées.

Missions

1. Conseil et accompagnement des personnels (dont enseignants et AESH)

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.
- Il participe aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation chaque fois que cela est nécessaire, en lien direct avec les personnels des équipes et les enseignants référents.
- Il participe aux groupes d'expertise ASH du département, notamment au pôle ressource ASH.

2. Elaboration et mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires

- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.
- Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.
- Il participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive.
- Il élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA, notamment.

3. Intervention en formation initiale et continue

- Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.
- Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

Connaissances et compétences requises

- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.

- Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
 - Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives :
 - o adaptation du langage,
 - o mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques,
 - o prise en compte permanente du comportement de l'élève.
- Capacités relationnelles et sens de l'organisation.
- Capacité à rendre compte.
- Connaissance des textes législatifs et réglementaires sur le handicap.
- Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- Capacité à organiser et à animer une réunion, un groupe de travail ou une formation.
 - Maîtrise des outils numériques.

Obligations réglementaires de service

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par le supérieur hiérarchique en fonction des besoins variables.

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME

Lieu d'exercice : Ecole maternelle de Barbazan Debat

Positionnement hiérarchique :

Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, du directeur de l'école et de l'IEN de la circonscription.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de formation.

Définition :

L'enseignant pilote le projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels (AESH collective, éducateurs spécialisés, psychomotricien, orthophoniste).

Il assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et organise l'inclusion des élèves dans les classes de l'école.

Compétences / Profil :

➤ **Qualifications /diplômes**

- Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI).
- Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.

➤ **Connaissances solides**

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).
- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Les programmes et les enjeux du cycle 1 à l'école maternelle.
- Le cahier des charges des UEMA.
- Connaissance des approches comportementales et développementales telles que ABA, TEACCH, etc.
- Connaissance des méthodes de communication telles que PECS, Makaton, etc.

➤ **Compétences**

- Travailler en équipe avec des partenaires différents.
- Capacité à coordonner une équipe.
- Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance.
- Prendre en compte le comportement des élèves.
- Savoir communiquer quotidiennement avec les familles.
- Etre Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive

Activités :

➤ **Évaluation et accompagnement**

- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Élabore les Projets Personnalisés avec l'équipe, en fonction de l'évaluation des besoins particuliers de chaque enfant avec TSA, amenant à développer des interventions s'appuyant sur des objectifs dans les domaines suivants : communication et langage, interactions sociales, domaine cognitif, domaine sensoriel et moteur, domaine des émotions et du comportement, autonomie dans les activités quotidiennes, soutien aux apprentissages scolaires.
- Élabore les objectifs d'apprentissages de chaque élève à chaque période scolaire, en s'appuyant sur la liste des compétences créée par les enseignants d'UEMA.
- Élabore les cibles d'apprentissages scolaires dans les domaines attendus dans les programmes de l'école maternelle (mobiliser le langage oral et écrit, construire les premiers outils pour structurer sa pensée, devenir élève, activités physiques, explorer le monde, activités artistiques) et les évalue quotidiennement ;
- Construit un cahier de suivi personnalisé de chaque enfant qui accompagnera l'élève tout au long de son accueil au sein de l'unité d'enseignement maternelle et renseignera les parents sur les progrès de leur enfant.
- Applique les protocoles d'intervention à références éducative, comportementale et développementale ;
- Prépare le matériel pédagogique ainsi que les projets d'activités.
- Accompagne les enfants dans l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation en classe et en récréation (en fonction du tableau d'organisation du service de la surveillance des récréations mis en place par le directeur de l'école).
- Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant et favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis.

➤ Travail avec l'équipe pluridisciplinaire

- Réalise un emploi du temps qui assure la cohérence des interventions, la modulation entre temps collectifs et individuels, l'identification précise des actions menées auprès des élèves par les personnels en fonction du programme pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- Anime les réunions d'équipe (bilans, synthèses, réunions institutionnelles, etc.) concernant les élèves et favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels.
- Partage avec les professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne en charge de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre les apports des autres professionnels y compris les informations hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ;
- Travaille en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.
- Participe aux ESS et contribue au projet d'orientation.
- Contribue à l'information de l'ensemble du personnel et des familles sur le fonctionnement de l'UEMA.

➤ Autres activités

- Participe au développement de partenariats extérieurs.
- Peut participer à l'accueil de stagiaires.

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME

Lieu d'exercice : Dans une école non encore définie du grand Tarbes

Positionnement hiérarchique :

Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, du directeur de l'école et de l'IEN de la circonscription.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de formation.

Définition :

L'enseignant pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions des différents professionnels (AESH collective, éducateurs spécialisés, psychomotricien, orthophoniste).

Il assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et organise l'inclusion des élèves dans les classes de l'école.

Compétences / Profil :

➤ **Qualifications /diplômes**

- Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI).
- Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.

➤ **Connaissances solides**

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).
- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Les programmes et les enjeux de l'école élémentaire.
- Le cahier des charges des UEEA.
- Connaissance des approches comportementales et développementales telles que ABA, TEACCH, etc.
- Connaissance des méthodes de communication telles que PECS, Makaton, etc.

➤ **Compétences**

- Travailler en équipe avec des partenaires différents.
- Capacité à coordonner une équipe.
- Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance.
- Prendre en compte le comportement des élèves.
- Savoir communiquer quotidiennement avec les familles.

Activités :

➤ **Évaluation et accompagnement**

- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets personnalisés d'accompagnement.

- Élabore les PPI avec l'équipe, en fonction de l'évaluation des besoins particuliers de chaque enfant avec TSA, amenant à développer des interventions s'appuyant sur des objectifs dans les domaines suivants : communication et langage, interactions sociales, domaine cognitif, domaine sensoriel et moteur, domaine des émotions et du comportement, autonomie dans les activités quotidiennes, soutien aux apprentissages scolaires.
- Élabore les objectifs d'apprentissages de chaque élève à chaque période scolaire.
- Élabore les cibles d'apprentissages scolaires dans les domaines attendus dans les programmes de l'école élémentaire et les évalue quotidiennement ;
- Construit un cahier de suivi personnalisé de chaque enfant qui accompagnera l'élève tout au long de son accueil au sein de l'unité d'enseignement élémentaire et renseignera les parents sur les progrès de leur enfant.
- Applique les protocoles d'intervention à références éducative, comportementale et développementale ;
- Prépare le matériel pédagogique ainsi que les projets d'activités.
- Accompagne les enfants dans l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation en classe et en récréation (en fonction du tableau d'organisation du service de la surveillance des récréations mis en place par le directeur de l'école).
- Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant et favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis.

➤ Travail avec l'équipe pluridisciplinaire

- Réalise un emploi du temps qui assure la cohérence des interventions, la modulation entre temps collectifs et individuels, l'identification précise des actions menées auprès des élèves par les personnels en fonction du programme pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- Anime les réunions d'équipe (bilans, synthèses, réunions institutionnelles, etc.) concernant les élèves et favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels.
- Partage avec les professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne en charge de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre les apports des autres professionnels y compris les informations hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ;
- Travaille en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.
- Participe aux ESS et contribue au projet d'orientation.
- Contribue à l'information de l'ensemble du personnel et des familles sur le fonctionnement de l'UEEA.

➤ Autres activités

- Participe au développement de partenariats extérieurs.
- Peut participer à l'accueil de stagiaires.

Etre Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANT MIS A LA DISPOSITION DE LA MDPH

En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés auprès de la MDPH.

Les modalités de concours aux missions de la MDPH sont fixées par la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la MDPH.

Missions

L'enseignant mis à disposition de la MDPH fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.

A ce titre, il a pour mission de :

- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles - ou des élèves s'ils sont majeurs – pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés ;
- Participer à l'instruction des dossiers à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie (CDA), particulièrement sur le volet projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de Compensation du handicap (PCH) ;
- Suivre les dossiers après passage en CDA (contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de service...) particulièrement pour les questions relatives au PPS ;
- Effectuer les liaisons et les articulations avec les enseignants référents, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré, les chefs d'établissements et directeurs d'établissements spécialisés ;
- Contribuer à l'information et à la formation auprès des personnels de l'Education Nationale et auprès des personnels des organismes partenaires des missions de la MDPH ;
- Exercer d'autres missions confiées par le directeur de la MDPH ou du coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet PPS du plan de compensation du handicap.

Conditions d'exercice

- Affectation à titre définitif après recrutement sur dossier
- Exercice des fonctions à temps plein au sein de la MDPH, sous l'autorité hiérarchique de directeur académique et l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH.
- Est en étroite relation avec les familles, les écoles, les établissements scolaires, les établissements spécialisés, l'IEN-ASH, l'ensemble des personnels de la MDPH, les services spécialisés partenaires.
- De l'action auprès des personnes handicapées.

Profil et compétences attendues

Savoirs

- Titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent
- Connaissance de la réglementation liée à la scolarité et aux différentes prestations enfants
- Connaissance des secteurs sanitaires et médico-sociaux, des dispositifs de scolarité
- Connaissance du travail en réseau
- Maîtrise de l'outil informatique et des techniques de bureautique

Savoir être

- Savoir gérer une charge de travail importante
- Etre organisé
- Savoir analyser et synthétiser
- Savoir établir des modalités de travail et adapter son activité au contexte
- Capacité à l'innovation
- Connaissance des techniques de management
- Animation de réunion

Savoir-faire

- Savoir écouter, observer et faire preuve de capacité de distanciation
- Sens du travail en équipe
- Faculté d'adaptation
- Discrétion et respect professionnel

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT POLYHANDICAP

Lieu d'exercice : IEM Pédebidou à Tournay et IME Mas clos Fleuri à Ordizan

Positionnement hiérarchique :

Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS.

Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement et de formation.

Définition :

L'enseignant pilote le projet de l'UE et assure la cohérence des actions des différents professionnels du secteur médico-social.

Il assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et procède aux différentes évaluations de nature à identifier les besoins des élèves.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, il organise l'inclusion des élèves dans les classes du milieu ordinaire. A terme, il pourra accompagner l'implantation d'une unité d'enseignement externalisée proche du site de Tournay.

Compétences / Profil :

➤ **Qualifications /diplômes**

- Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI).
- Expérience des élèves présentant un polyhandicap avec les acteurs du secteur médico-social.

➤ **Connaissances solides**

- L'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Les programmes et les enjeux de l'école élémentaire.
- Le cahier des charges des UEE polyhandicap.

➤ **Compétences**

- Travailler en équipe avec des partenaires différents.
- Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance.
- Prendre en compte le comportement des élèves.
- Savoir communiquer quotidiennement avec les familles.

Activités :

➤ **Évaluation et accompagnement**

- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets personnalisés d'accompagnement.
- Élabore les PPI avec l'équipe, en fonction de l'évaluation des besoins particuliers de chaque élève.
- Élabore les objectifs d'apprentissages de chaque élève à chaque période scolaire.

- Élabore les cibles d'apprentissages scolaires dans les domaines attendus dans les programmes de l'école élémentaire et les évalue quotidiennement.
- Accompagne les élèves dans l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation.
- Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant et favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis.

➤ **Travail avec l'équipe pluridisciplinaire**

- Réalise un emploi du temps qui assure la cohérence des interventions, l'identification précise des actions menées auprès des élèves par les personnels en fonction du programme pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- Partage avec les professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre les apports des autres professionnels y compris les informations hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ;
- Travaille en partenariat avec les autres enseignants éventuellement concernés pour favoriser la scolarisation en milieu ordinaire.
- Participe aux ESS et contribue au projet d'orientation.

Etre Personne Ressource, particulièrement sur le polyhandicap et la pédagogie inclusive

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ULIS SECOND DEGRE

Cadre de la fonction

L'ULIS implantée, en collège ou en lycée représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau des établissements du bassin.

Fonctions

L'enseignant coordonnateur d'ULIS collège ou lycée est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI, ou CAPA-SH / 2 CA-SH, dans l'option la mieux adaptée au dispositif (ou en cours de formation).

Missions du coordonnateur ULIS

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur.

Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement

- **L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS :**
 - Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence
 - Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun
 - Elaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation
- **La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :**
 - Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap
 - Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
 - Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement
 - Organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif
 - Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré
 - Travailler en coopération avec les différents partenaires
- **Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource**
 - Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative
 - Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins

En lycée professionnel :

- Développer, notamment, des actions destinées à construire des compétences relatives à la vie sociale et professionnelle
- Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers vers une formation qualifiante ou diplômante

- Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires
- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle.

Un rapport d'activité annuel du fonctionnement de l'ULIS est rédigé et remis à l'inspecteur ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut.

Compétences liées au poste

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel
- Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme - Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANTS SPECIALISES DE RASED

Cadre de la fonction

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent ([circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014](#))

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Qualifications requises

Une certification telle que le CAPSAIS ou CAPA SH ou CAEI ou CAPPEI est exigée.

Missions

Les personnels des Rased apportent **l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles**. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les aides spécialisées visent à à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les missions de chacun des enseignants personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés. Dans chacune des circonscriptions du 1er degré, l'inspecteur de l'Éducation nationale pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités.

Les formes d'intervention

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

- **Les aides spécialisées à dominante pédagogique**

Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**.

Elles ont pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

- **Les aides spécialisées à dominante rééducative**

Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

- **Le suivi psychologique**

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il recherche des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur**.

ENSEIGNANTS AUPRES DES ENFANTS ALLOPHONES

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires des diplômes de l'enseignement du français en langue étrangère (FLE), français langue seconde (FLS) ou de la certification correspondante. Ils bénéficient d'une priorité d'affectation.

Dispositif

La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012) et de la circulaire départementale du 7 septembre 2015.

Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPE2A enseigne auprès d'élèves EANA (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés) du premier degré. Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours.

Cadre général de la fonction

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'ASH".

Qualifications requises

Enseignant du premier degré disposant d'une Certification complémentaire Français Langue Seconde (FLS) ; à défaut, une formation FLS ou Français Langue Étrangère (FLE) est souhaitée.

Missions

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation des élèves arrivants allophones par la circulaire 2012-141 ;
- Évaluer et co-évaluer les connaissances et compétences des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et proposer un premier parcours de scolarisation ;
- Prendre en charge les élèves allophones scolarisés en concertation avec les équipes enseignantes et en lien avec les IEN du premier degré. Assurer le suivi de l'élève l'année suivant la prise en charge ;
- Intervenir en termes de conseils auprès des enseignants du premier degré recevant les élèves allophones ;
- Assurer la liaison avec les familles, les associations et autres organismes référents ;
- Assurer l'enseignement de la langue française orale et écrite pour tout élève allophone ;
- Travailler avec l'équipe de l'école de référence pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe de référence, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inscription ;
- Évaluer l'élève selon les items du socle commun de compétences et de connaissances et de culture ;
- Organiser l'inscription des EANA au diplôme de la langue française (DELFF).

L'inclusion dans les classes de référence constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

Cadre de fonctionnement

Dans le cadre de l'aide spécifique dédiée aux élèves allophones, les enseignants des UPE2A établiront leur emploi du temps en fonction du nombre d'élèves accueillis. Cet emploi du temps pourra être adapté en fonction des besoins sur le département et des progrès des élèves accueillis (se référer à la circulaire départementale)

ENSEIGNANTS E.F.I.V.

ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS

Cadre poste

Circulaire n°2012-142 du 26-10-2012

Missions

- Vers les enfants
 - Aider à mettre en œuvre les comportements et attitudes nécessaires aux apprentissages pour améliorer la scolarité.
 - Soutenir les apprentissages en langue française et en mathématiques.
 - Contribuer à renforcer la scolarisation en école maternelle, améliorer la fréquentation scolaire en élémentaire et accompagner les élèves vers une scolarité dans le secondaire
- Vers les enseignants :
 - Se constituer en personne ressource dans l'école (évaluation diagnostique, conseil auprès des collègues, co-intervention, proposer et élaborer des outils...).
 - Participer à des temps de concertation avec les équipes.
 - Accompagner le suivi de la scolarité avec les enseignants, les directeurs et les familles.
 - Être une ressource pour le conseiller pédagogique et l'accompagner dans des actions de formation
- Vers les familles
 - Accompagner une meilleure compréhension du fonctionnement de l'école, des besoins liés aux apprentissages
 - Médiation renforcée autour de l'assiduité scolaire et des problématiques d'orientation vers le secondaire et MDPH

Connaissances et compétences attendues

- Connaître le public EFIV et les spécificités des EBEP
- Travailler en équipe avec une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif
- Connaître des méthodes et outils pédagogiques adaptés à ce public : expérience auprès des élèves en difficulté, expérience dans le domaine de l'apprentissage des bases de la langue française (lecture, écriture, oral), formation FLS appréciée
- Être en mesure d'instaurer une relation de qualité et adaptée auprès des familles : accueil, incitation à la scolarisation, travail sur l'assiduité ...pour une médiation scolaire
- Être en mesure de s'inscrire dans un travail en partenariat, de le développer

DISPOSITIF D'AUTOREGULATION POUR LES ELEVES PRESENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (DAR)

Descriptif du poste :

- Le DAR est un dispositif pensé pour des élèves avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) ou TND (Troubles Neuro-Développementaux) et vise à favoriser la capacité à vivre ensemble de tous les élèves au sein de leur environnement scolaire.
- L'enseignant(e) du DAR est nommé(e) comme personnel supplémentaire chargé(e) de la « classe d'autorégulation ». Son action concerne tout autant les élèves avec TSA que d'autres élèves de l'école. Il est positionné à *Juillan*.
- Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le DAR sont ceux de l'école élémentaire. Les adaptations à mettre en œuvre sont réalisées par chaque enseignant de l'école, en partenariat avec le secteur médico-social.

Qualifications requises :

Professeur des écoles spécialisé CAPPEI

Missions

- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médico-sociaux et les enseignants de l'école.
- Partager avec les professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion.
- Elaborer avec l'équipe pluridisciplinaire un PPI (Projet Pédagogique Individualisé).
- Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision.

Action pédagogique

- Réaliser avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets.
- Agencer des temps d'enseignements à destination des élèves du dispositif au sein de la classe ou dans la salle d'autorégulation.
- Agencer des temps d'enseignements à destination d'autres élèves au sein de la classe ou dans la salle d'autorégulation.
- Suppléer les enseignants des classes directement concernées afin que ces derniers puissent avoir des temps de concertations avec les membres de l'équipe médico-sociale.
- Participer de l'adaptation des supports pédagogiques nécessaires en classe d'autorégulation et dans les classes ordinaires.

Compétences et qualités requises

- Bonne connaissance du développement cognitif des élèves TSA et/ou TND ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Capacité à s'engager dans une démarche de recherche-action qui structure le dispositif ;
- Capacité à accompagner le changement ;
- Capacité à communiquer et à échanger avec des interlocuteurs variés.

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAFIPEMF et/ou le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

PROFESSEUR RESSOURCE « TROUBLES DES CONDUITES ET DU COMPORTEMENT » (TCC)

Lieu d'exercice : DSDEN, itinérant et dans un lieu de répit scolaire à Tarbes.

Positionnement hiérarchique :

Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Son service s'organise en 1607 heures annuelles comme pour tout enseignant « hors de la présence des élèves ».

Définition :

L'enseignant vient en appui des « pôles ressources de circonscription » et assure le suivi des élèves présentant des troubles des conduites et du comportement.

Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe ASH du département et est missionné par l'IEN ASH pour observer, analyser et conseiller les équipes pédagogiques concernées.

Il est également un élément important du lieu de répit scolaire dans lequel il est amené à travailler en pluricatégorialité.

Activités :

➤ **Conseil et accompagnement**

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques aux équipes pédagogiques.
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves présentant des TCC.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Il participe aux équipes de suivi de scolarisation et contribue au projet d'orientation.

➤ **Ressources pédagogiques**

- Il informe et fournit des ressources aux équipes pédagogiques. Il contribue à une meilleure connaissance des outils adaptés aux élèves avec TCC.
- Il met à disposition des ressources au service des adaptations pédagogiques à réaliser.
- Il propose aux enseignants qui scolarisent un élève avec TCC une aide adaptée aux besoins de l'élève.
- Il intervient dans le cadre des formations sur les TCC inscrites au plan départemental de formation. Il participe aux formations d'initiatives locales.

➤ **Lieu de répit scolaire**

- Il intervient directement sur le lieu de scolarisation des élèves, contribuant ainsi à l'analyse de la situation.
- Il élabore avec l'ensemble des personnes concernées le programme de répit scolaire.
- Il intervient directement dans le lieu de répit scolaire auprès des élèves concernés par le programme départemental d'appui à la scolarisation.

Compétences / Profil :**➤ Qualifications /diplômes**

- Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI).
- Expérience des élèves présentant des troubles des conduites et du comportement.

➤ Connaissances solides

- Adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Programmes et les enjeux de l'école élémentaire.
- Fonctionnement des établissements médico-sociaux.

➤ Compétences

- Travailler en équipe avec des partenaires différents.
- Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance.
- Prendre en compte le comportement des élèves.
- Savoir communiquer quotidiennement avec les familles.
- Etre Personne Ressource, particulièrement sur les TCC et l'éducation inclusive.

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

COORDONNATEUR(TRICE) POLE D'APPUI A LA SCOLARITE (PAS)

Textes de référence

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République
- BO n°10 du 11 mars 2021 : Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Circulaire du 3-07-2024 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité préfigureurs comportant le cahier des charges préfigureur

Définition du poste

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) a pour mission première d'accueillir les familles et de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles, un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite et garantir l'accessibilité de l'école pour tous les élèves. Le coordonnateur PAS fait partie de l'équipe permanente du PAS constituée par un personnel du médico-social (équivalent de 1 ETP) et de l'AESH référent du secteur.

L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

Le pôle d'appui à la scolarité est également chargé de mettre en œuvre l'accompagnement humain (AESH) notifié par la CDAPH.

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, le coordonnateur du PAS travaille dans le cadre fixé par les co-pilotes (IEN+ Chef d'établissement).

Le coordonnateur rend compte de son activité aux co-pilotes du PAS. Il tient un tableau de bord de ses sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées. Il rédige chaque année un rapport d'activités remis aux co-pilotes du PAS et à l'IEN-ASH en charge de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS, détaillant l'ensemble de ses activités.

Positionnement hiérarchique

- Le coordonnateur PAS est totalement déchargé de son service d'enseignement.
- La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (1607 heures).
- Son secteur d'intervention est arrêté annuellement par l'IA-DASEN. Il pourra comprendre des écoles, des collèges et des lycées publics et privés.
- La mobilité dans le périmètre du PAS et, le cas échéant, dans le département est possible.
- Le coordonnateur PAS participe aux réunions et aux formations organisées au niveau académique et départemental sous couvert de l'IEN ASH

Qualifications requises

Le poste est ouvert, en priorité, aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Les candidats non spécialisés souhaitant passer

le CAPPEI par VAEP dans les années à venir sont encouragés à postuler. Une expertise pédagogique et des expériences professionnelles variées seront appréciées.

Missions

Le coordonnateur PAS a pour missions :

- L'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- L'expertise des besoins pédagogiques et éducatifs en lien avec les IEN et chefs d'établissement ;
- La proposition d'interventions rapides pour des situations complexes, en collaboration avec l'éducateur spécialisé du PAS et les ressources locales ;
- La formulation de réponses aux besoins exprimés par les familles et les équipes pédagogiques ;
- La mise en réseau des établissements scolaires et les professionnels susceptibles de répondre aux besoins des élèves ;
- La tenue à jour d'un tableau de bord des sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées.
- La gestion des aides humaines travaillant dans le périmètre du PAS.
- Les réponses pédagogiques peuvent comprendre :
 - Les aménagements pédagogiques et éducatifs ;
 - La mise à disposition de matériel pédagogique adapté ;
 - Le soutien ou une prise en charge spécifique par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social.

Connaissances et compétences attendues

Le coordonnateur doit :

- Avoir le sens de l'engagement et faire preuve de disponibilité.
- Être capable de travailler en équipe, partager des dossiers et mutualiser des outils.
- Coordonner l'expertise des besoins éducatifs et des réponses adaptées à construire en équipe.
- Connaître les spécificités des premiers et second degrés.
- Agir en référence constante au principe d'éducabilité cognitive.
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.
- Posséder une bonne connaissance du cadre réglementaire concernant la scolarisation et les aides spécifiques.
- Maîtriser les outils numériques et les applications institutionnelles.
- Être rigoureux dans le suivi des dossiers (tableau de bord, rapport d'activités) et avoir des compétences rédactionnelles.

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAPPEI.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAPPEI peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).

ENSEIGNANT REFERENT DEPARTEMENTAL EPS (1^{er} degré) Chargé de mission USEP

Type d'emploi

Poste ouvert aux professeurs et professeures des écoles titulaires, préférentiellement aux titulaires du CAFIPEMF EPS.

L'enseignant référent départemental premier degré- chargé de la mission USEP, déchargé de son service. Il est nommé par la Directrice académique des services de l'éducation nationale, ses missions sont coordonnées par l'IEN en charge de l'EPS.

Qualifications

Expérience CPC ou CPD ou titulaire du CAFIPEMF option EPS
Pertinence d'une expertise dans le domaine de l'EPS
Expérience professionnelle et bénévole dans le champ associatif périscolaire sportif

Missions et fonctions

Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré

Le référent départemental premier degré - chargée de mission USEP assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Il fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique. Par un regard objectif, son aide et ses conseils, il amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles. Il sait faire preuve de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées.

- Aider à l'élaboration de projets sportifs au sein des écoles du département
- Répondre aux questionnements quotidiens des enseignants tant sur le plan pédagogique que sécuritaire

Contribution à la formation continue des enseignants

Le référent départemental premier degré participe activement à la formation continue des personnels enseignants du premier degré.

Il concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

- Participer et élaborer des animations pédagogiques EPS (savoir nager, savoir rouler à vélo, langage oral et motricité)
- Participer à la formation continue des PET1
- Préparer, gérer et animer des réunions de l'équipe E.P.S.
- Contribuer à la formation des différents intervenants (éducateurs sportifs des comités, ETAPS, BPJEPS stagiaires) participant à l'action éducative en EPS des écoles avec la déléguée départementale USEP

- Proposer aux enseignants affiliés USEP une formation PSC1 hors temps scolaire, sur la base du volontariat.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

Enseignant experte et expérimenté, le référent départemental premier degré – chargé de mission USEP aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN EPS ou l'IA-DASEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle du département.

- Contribuer à l'élaboration du plan d'action départemental pour la promotion de l'EPS à l'école
- Mettre en place, après validation par l'IA-DASEN, la politique départementale en EPS :
 - Combattre la sédentarité par le développement de l'EPS,
 - travailler sur l'égalité filles/garçons en EPS,
 - développer les 30' d'APQ dans les écoles,
 - combattre le harcèlement grâce à l'EPS.
- Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le référent départemental premier degré peut seconder l'IEN ou l'IA-DASEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.
- Faire vivre l'actualité sportive dans les écoles du département en étroite collaboration avec l'USEP
- Organiser et faire passer les sessions d'agréments des IEB (natation, ski, vélo, escalade, randonnée) en complémentarité avec le CPD EPS.
- Aider à la mise en œuvre de rencontres sportives dans le département en étroite collaboration avec l'USEP dans le cadre de la convention nationale.

Contribution au développement de la dimension partenariale

L'enseignant référent départemental premier degré - chargée de mission USEP accompagne la politique éducative du Comité départemental de l'USEP 65. Il participe à la déclinaison opérationnelle de la convention nationale signée entre l'Education Nationale, l'USEP et la Ligue de l'Enseignement.

Profil et compétences

Le ou la chargée de missions devra posséder :

- Travail en équipe
- Autonomie
- Capacités rédactionnelles
- Créativité
- Adaptabilité
- Disponibilité

Qualités relationnelles et professionnelles

- Disponibilité, écoute, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative approprié aux différentes situations
- Discrétion, confidentialité, loyauté, capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir
- Aptitude au travail en équipe et à son impulsion
- Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle

Compétences requises

- Avoir des connaissances solides en didactique et en pédagogie de l'enseignement de l'EPS
- Actualiser régulièrement ses connaissances
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités
- Maîtriser l'outil informatique

Points d'attention

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif (TPD) s'il est titulaire du CAFIPEMF.

En cas de vacance constatée du fait de l'absence d'une candidature d'un enseignant détenant le titre exigé et/ou pour les nécessités de service, à défaut, un enseignant qui ne détient pas le CAFIPEMF peut être affecté à titre provisoire (PRO) ou dérogatoire (AFA).